

## Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



Level of the right property less by rings then the Cide of servery lightering on though profits · Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou La présente déclaration a été reçue à la mairie d'aménagement · Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les rèales générales de construction · Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis - 8 NOV. 2017 ou à la déclaration préalable 1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable DN. P.C.O. 9. 1. 1. 1. 4. 1. 4. 1. 0. 0. 0. 2. 4. Permis de construire Permis d'aménager S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? 🗖 Oui 🗖 Non 2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation) Vous êtes un particulier Madame Monsieur Nom: Prénom: Vous êtes une personne morale Dénomination : Raison sociale: ــــــا Catégorie juridique : ــــــا ــــــا Représentant de la personne morale : Madame 

Monsieur 3 - Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant Vous pouvez également remplir la fiche complèmentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.) Adresse: Numéro: Lieu-dit: Code postal : 🔼 🗘 լ Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale: 🛂 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à le lather at l'adresse suivante : Qnne 2 mout J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours. 4 - Achèvement des travaux Chantier achevé le : OA LA AOLO Changement de destination effectué le : 🖾 Pour la totalité des travaux Pour une tranche des travaux Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

Surface créée (en m²):	
Nombre de logements terminés :	dont individuels: dont collectifs:
Répartition du nombre de logements terminés par type de financement	
【☐ Logement Locatif Social: ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐	7710 100.
Accession Sociale (hors prêt à taux zèro) :	Etablissement Scolaire
Prêt à taux zéro :	
Autres financements:	
	(1915年) · 1915年(1915年) · 1916年(1915年) · 1916年(1916年) · 1916年(1916年) · 1916年(1916年)
J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'a	utorisation (permis ou non-opposition à la déclaration préalable)
A Buupi	À
Le: 08 diamme 2016	Le : SARL CHRARA Architectes
ASSOCIATION SAINT PIERS NOTRE DAME	signature de l'archilecte (ou de l'agréé 86 av. de la May - 5600 V M ES en architecture) s'i a dirigé les traveur Tél. 02 97 5 3
Ecole Collège Lycée Privé Saint-Pierre	Tel. 02 97 54 3
70 rue de Montgeron - B.P. 201	vee girgrd-architectes.com
91801 PRUNOY CEDEX SIRET 785 173 659 00018	SIR 538 825 415 00010
Tel. 0160 47 99 99	
Pièces à joindre (cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) :	
AT.1 - L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R. 111-19-21 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ;	
AT.2 - Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et paracycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme];	
AT.3 - L'attestation de prise en compte de la règlementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme].	
是一个人,我们就是一个人,我们也是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就 第一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就是一个人,我们就	
La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée : - soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ; - soit déposée contre décharge à la mairie.	

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme<sup>2</sup>.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre:

<sup>1</sup> La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou per l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

<sup>2</sup> Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.